



# Travailler en contrat aidé (CUI-PEC : contrat unique d'insertion – Parcours emploi compétence)

## Pour qui ?

Je veux travailler dans un collège, pour une mairie, une association, une maison de retraite mais je ne sais pas comment faire...



### 1

#### Ce que je vais trouver dans cette action

- Un contrat de travail d'un an à mi-temps
- Des formations professionnelles
- Un professionnel qui me conseille et m'accompagne dans toutes les étapes

### 2

#### Comment ça marche ?

- Je donne ma lettre de candidature et mon CV à mon référent RSA
- Je me rends disponible pour l'entretien d'embauche
- Je suis recruté et je signe un contrat de travail
- Je suis payé au SMIC
- J'ai droit à une formation

### 3

#### Qu'est-ce que je dois faire si je participe à l'action ?

- Je dois respecter mon contrat de travail
- Je dois accepter de faire des formations pour améliorer mes compétences
- Je dois accepter d'être conseillé et accompagné par le professionnel (rendez-vous pendant et sur le lieu de travail)
- Je dois prévenir si je ne peux pas venir
- Je dois fournir un justificatif médical si je suis absent

### 4

#### Où ?

- Rendez-vous avec mon référent RSA. Lorsque je suis embauché, les rendez-vous ont lieu sur mon lieu de travail.

Cette action est gratuite. Le département la prend en charge.  
Je peux avoir des solutions de transport si c'est loin de chez moi  
Si je veux participer à l'action, j'en parle à mon référent.